



Redéfinition des territoires des écoles et gestion des surplus d'élèves :

LA STABILITÉ EN TRAME DE FOND SUITE AUX CONSULTATIONS

Gatineau, le 18 décembre 2012... Le président de la Commission scolaire des Draveurs, M. Julien Croteau, a dévoilé ce matin le portrait des tendances qui se sont dégagées des consultations menées cet automne sur les priorités quant aux critères qui devraient guider les élus scolaires pour la redéfinition des territoires des écoles et la gestion des surplus d'élèves pour les prochaines années.

Tant du côté des 1640 parents présents aux huit (8) séances de consultation publique que du côté des gestionnaires scolaires consultés, on a constaté qu'un principe global de stabilité devrait être visé dans la répartition de la clientèle scolaire et dans la gestion des surplus d'élèves.

Notons que les membres du conseil des commissaires ont tenu en début décembre une séance intensive de travail durant laquelle ils ont analysé des scénarios présentés par la Direction générale face à la répartition de la clientèle pour l'avenir. Les commissaires ont prévu poursuivre leurs travaux jusqu'à la mi-janvier quant aux modifications à apporter à la politique d'admission et d'inscription annuelle des élèves. Les critères utilisés dans les travaux respectent les tendances constatées lors des consultations, de préciser M. Croteau. Ce dernier ajoute que la commission scolaire évalue en même temps des scénarios d'ajout d'espaces tout en s'assurant d'optimiser l'utilisation des espaces actuellement disponibles.

Le comité de parents sera invité à analyser les propositions de modifications à ladite politique et à faire état de ses commentaires préalablement à l'adoption de cette dernière par le conseil des commissaires plus tard en février.

Rappelant à nouveau sa très grande satisfaction quant au taux de participation à la consultation publique, M. Julien Croteau a tenu à préciser que c'est en séance d'information publique durant le mois de mars que le conseil des commissaires rendra publics les nouveaux territoires des établissements. Ces derniers seront ensuite pris en compte dans le document officiel de répartition de la clientèle qui sera adopté par les élus le 8 avril 2013.

-30-

SOURCE : Yvon Landry
Directeur et secrétaire général,
Service du secrétariat général et des communications
819 663-9221, poste 12121